

18
18

ELECTIONS PROVINCIALES D'ONTARIO, 1902

Elections Provinciales d'Ontario.

M. J. P. Whitney

et les Canadiens-Français d'Ontario.

— — —
Un aperçu des luttes incessantes du chef de
l'Opposition contre eux, leur clergé
et leurs droits.

— — —
Un allié de la P. P. A.

— — —
Un des plus féroces sectaires de 1894.

— — —
Le plus grand intransigeant sur les hustings,
dans les journaux et ailleurs

— — —
Un ennemi toujours à craindre

— — —
Canadiens-Français, attention !

Depuis le jour où Sir Olivier Mowat et le parti libéral d'Ontario, au risque de perdre le pouvoir, assuraient aux catholiques d'Ontario l'existence non interrompue des écoles séparées et se faisaient tout particulièrement les champions des droits des Canadiens-Français vivant dans Ontario, ces derniers ont contracté vis-à-vis le parti libéral de cette pro-

vince une dette de reconnaissance, que, Dieu merci ! ils n'ont jamais oubliée. Jusqu'à cette époque, ils avaient accordé la majorité de leurs suffrages au parti conservateur provincial ; mais après cette trahison ils changèrent d'allégeance.

Aujourd'hui une nouvelle élection se présente. Les conservateurs d'Ontario veulent capter le vote des Canadiens-Français. Quels sont leurs titres à demander ce retour dans leurs rangs ? Aucuns.

En effet, ce ne peut être parce que le gouvernement libéral actuel a commis des erreurs politiques, puisque Ontario est plus prospère que jamais.

Ce ne peut être parce que ce parti conservateur offre un programme alléchant ? Il n'en a pas. Toute sa politique consiste à critiquer les détails d'un véritable monument administratif.

Reste la seule raison qu'est de savoir si le chef conservateur actuel n'est pas un ami, au lieu d'être un traître comme celui auquel il a succédé.

Or, M. Whitney, ce chef conservateur, est encore plus fanatique, plus ennemi du Français et du catholique que tous ceux qui l'ont précédé comme chef ou comme lieutenants. Sous ce rapport son dossier est le pire imaginable.

Il débuta en 1886 en se proclamant à cor et à cris le "premier Equal Righter" de Dundas. Son journal, le "Marrisburg Courier" fut le plus venimeux de nos assaillants, avec le "Mail." C'est lui qui représenta Oliver Mowat comme l'instrument de Mgr Lynch.

En 1888, ce journal accusait le gouvernement Mowat de donner trop d'argent aux institutions catholiques.

Il faisait la déclaration suivante : " L'enseignement d'une langue étrangère dans nos écoles nationales, c'est un tort, c'est un danger."

1888 à 1891, M. Whitney ne cessa de parler, d'écrire

et d'agir contre les canadiens et les Catholiques, soulevant les pires passions.

En 1891, il disait qu'il approuvait tout ce que Meredith avait dit et envoyé de faire contre les Canadiens et les Catholiques.

En chambre il vota pour chaque motion dirigée contre les Canadiens et les Catholiques.

Quand la P.P.A. fut établie pour priver les Canadiens et les Catholiques de tout, même d'emplois dans les magasins. M. Whitney fut un des plus fougueux partisans de la nouvelle croisade. L'organe de cette association porta ses attaques contre le Pape lui-même.

M. Whitney approuva en tout et partout, par parole, par action, et par vote toutes les ignominies lancées par le "Mail" contre les Canadiens-Français.

Bref, M. Whitney n'a pas à son crédit un seul acte de tolérance ou de justice à notre égard. Le plus habile de ses partisans ne saurait découvrir dans les onze ans de sa carrière une seule bonne et franche parole à l'adresse des Canadiens et des Catholiques. S'il n'avait été contre nous, nos droits et nos croyances que par tactique politique ou obéissance à ses chefs, nous pourrions jusqu'à un certain point atténuer la sévérité du jugement que nous devons porter sur son passé de sectaire.

Mais non : taut ce qu'il a fait et dit, il l'a dit et fait parce qu'il est en lui de détester tout ce qui est français et catholique. Depuis qu'il est chef il a dû revêtir la toison de l'agneau, mais ce repos ne rend que plus dangereux le loup qu'il y a dessous.

Par contre, le chef libéral, l'hon. M. Ross a continué et continue toujours les belles traditions de la justice égale, de respect des droits et de la grande courtoisie administrative auxquelles Mowat avaient accoutumé les Canadiens-Français. Ceux-ci préféreront-ils l'ennemi reconnu à l'ami éprouvé ? le successeur de Meredith ou le successeur de Mowat ?

Departement de l'Agriculture

Nombre de fermes dans Ontario	175,000
Valeur des fermes dans Ontario	\$1,000,000,000
Produits nets des fermes d'Ontario, 1900	158,274,503
Octrois à l'agriculture, 1872	70,858
Octrois à l'agriculture, 1901	275,422
Total des octrois à l'agriculture depuis 1872	5,142,226

En 1900 il y a été tenu 730 réunions de Farmers' Institutes, avec une assistance collective de 131,653 personnes.

L'agriculture est un des grands facteurs de la prospérité d'Ontario dont le climat est, d'ailleurs, des plus favorables. Le sol est fertile et fort bien baigné. On aura une idée de l'immense échelle sur laquelle se fait l'agriculture ici en sachant qu'Ontario qui a 126,000,000 d'acres de superficie, dont 40 millions d'arpents et cadastres, possède la richesse agricole suivante :

Terres cultivées	\$574,727,610
Batiments	219,488 370
Instruments aratoires	57,324,130
Animaux de fermes	123,274,821
Total	\$974,814,931

Pour donner une idée du développement de l'Agriculture, il suffit de dire que depuis 1897 :

La valeur des terres a augmenté de	\$20,673,000
La valeur des bâtiments a augmenté de	13,398,000
La valeur des instruments a augmenté de	6,025,000
La valeur des animaux a augmenté de	29,625,000
L'étendue des terres cultivées a augmenté de 129,603 acres.	

Autres preuves de progrès merveilleux sous les administrations libérales.

	1890	1900
Fromageries.....	817	1,173
Beurreries.....	39	308
Fromage.....	79,364,713 lbs.	127,789,543 lbs.
Beurre.....	1,398,580 lbs.	9,041,418 lbs.
Valeur du fromage.....	\$ 2,189,957	\$ 13,023,025
Valeur du beurre.....	\$ 269,154	\$ 2,819,290

(Il n'est pas question du beurre fait sur chaque ferme)

Il en a été de même pour les céréales, les légumes et les fruits, le blé d'automne par exemple, ayant en 1900, un rendement de près de 24 millions de boisseaux, valant près de 16 millions de dollars. Les carottes, le moindre légume de la culture générale, donnaient cette même année un rendement évalué à \$433,000.

La même année il a été vendu pour 44 millions de dollars d'animaux de ferme et près de 3 millions de dollars d'œufs.

Un dernier tableau complètera l'idée qu'on peut se faire de l'importance de l'agriculture dans Ontario : c'est celui qui résume la valeur générale des produits de toutes sortes pour 1900 :

Récolte des champs.....	\$114,758,761
Récolte des jardins et vergers.....	12,000,000
Animaux vendus.....	44,492,617
Fromage.....	13,023,025
Beurre (crèmerie et ferme).....	8,500,000
Lait et crème.....	7,500,050
B is provenant des fermes.....	15,000,000
Laine, lin, miel, houblon, tabac, etc., etc.....	3 000.000
	<hr/>
	\$218,274,403
Moins ce qui a été consommé par les animaux....	60,000,000
	<hr/>
Produits nets des fermes.....	\$158,274 403

D'après les différents états et tableaux donnés jusqu'ici, on voit donc que le département de l'agriculture a sous sa tutelle un capital de 975 millions de dollars qui, l'an dernier, en a rapporté 158 millions. Ajoutons qu'Ontario renferme 175,000 agriculteurs. Les Farmers Institutes établis en 1885 sont les auxiliaires du département. Il n'y avait en 1885 que 12 de ces instituts ; en 1900 on en comptait 730, coûtant dans l'année \$10,323 et ayant des assistances collectives de 131,653 personnes.

Des experts américains ont maintes fois fait l'éloge de nos Farmer's Institutes après être venus étudier ici leurs procédés et leurs succès. L'un d'eux, M. Hutchinson, disait au cours de l'Exposition Pan-Américaine : " Je suis convaincu qu'Ontario a le meilleur système pour la direction des Farmers' Institute maintenant en vogue sur ce continent."

Le département a donné de (1890 à 1893) \$77,276 pour l'enseignement de l'industrie laitière ; il a organisé des stations expérimentales pour la culture des fruits ; il a donné, depuis 1872, plus de 5 millions aux sociétés d'agriculture et des subsides annuels variant de \$1,000 à \$1,400 à des associations spéciales s'occupant de pomologie, d'élevage, de laiterie, de volailles, d'abeilles, etc.

Le collège agricole d'Ontario, fondé en 1874, est devenu une institution de grande renommée où sont venus se former même des Américains et des Européens. On y comptait 428 élèves en 1901.

Le département ne cesse de fournir à la population agricole tous les bulletins et rapports nécessaires soit pour prévenir des maux, soit pour promouvoir des cultures.

EXPOSITION PAN-AMERICAINE.

A l'Exposition Pan-Américaine, les éleveurs d'Ontario ont obtenu des prix et des mentions remarquables par la quantité et la marque. De fait, cette exposition a été pour Ontario la meilleure réclame souhaitable. Nos chevaux, nos bêtes à corne et nos volailles exposés à côté des meilleurs produits des Etats-Unis et des autres provinces canadiennes sont sortis de l'épreuve d'une façon triomphale, c'est le mot.

Les mêmes honneurs ont été obtenus par nos produits laitiers, notre miel, nos bois, nos minéraux, etc. Le département de l'agriculture ne pouvait souhaiter plus belle sanction de sa politique agricole de celle qui lui a été accordée avec enthousiasme sur un sol étranger et rival.

Il n'y a qu'une voix discordante : celle de l'Opposition. Elle voit les faits avec peine au lieu de s'en réjouir comme le fait tout bon citoyen plus soucieux de l'intérêt public que de l'avancement d'un parti. Le parti libéral ne nous surprend pas dans cette attitude. Ne s'est-il pas, en 1888, apposé à l'établissement d'un département distinct pour l'agriculture ? Le chef de l'opposition actuelle a voté presque contre toutes les mesures d'intérêt agricole proposées par les diverses administrations libérales. Les journaux de la Chambre sont là pour le prouver.

Quelle différence entre cette tactique mesquine, à courte vue, anti-patriotique et la politique agricole progressive, avisée, toujours à l'affût d'une réforme à créer, d'une routine à détruire ! Si Ontario est aujourd'hui une des plus florissantes régions agricoles du monde entier, il le doit au gouvernement libéral dont l'agriculture a sans cesse été l'un des plus absorbants soucis.

Département du Secrétaire Provincial

Institutions publiques, Administration
du Département des Licences, Hôpi-
taux et Charités, Santé publique, So-
ciétés à fonds social.

Nombre de personnes reçues et entretenues dans les
asiles et autres institutions en 1901 : 58,707.

Coût moyen, par patient, dans les asiles américains :
\$188.22.

Coût moyen, par patient, dans les asiles canadiens :
\$199.79.

Coût moyen, par patient, dans les asiles d'Ontario :
\$122.82.

Nombre total des licences pour vente de boissons en
1874 : 6,185.

Nombre total des licences pour vente de boisson, en
1901 : 2,950.

Moyenne de condamnations pour ivresse dans Ontario :
1 pour chaque groupe de 684 personnes.

Revenu total provenant des licences pour vente de
boissons depuis 1876 : \$12,224,439.

Reçu par les municipalités sur ce montant : \$6,418,002.

Comme on le voit, le département du Secrétaire Pro-
vincial a un vaste champ d'action et il n'est pas moins
en droit que les autres départements, de compter sur
l'estime et la confiance des électeurs. Commençons par
les diverses institutions qu'il a sous ses soins. Elles sont en

nombre de 206 dont 54 hôpitaux, 41 refuges et 33 orphelinats. Les prisons, maisons de réforme, asiles pour lunatiques et idiots atteignent celui de 76. Puis viennent les maisons pour aveugles, pour sourds-muets. En 1901, 58,707 personnes ont formé la population de ces institutions diverses. Voilà certes un gros domaine à administrer. Les prisons sont en grande partie maintenues par le travail même des prisonniers et ce travail ne nuit presque en rien aux industries du dehors. La maison de réforme pour garçons est maintenant une véritable école industrielle.

Pour les asiles, le gouvernement fût généreux quoique économe. En 1872, le nombre des internes était de 1,717, avec une dépense de \$187,719; l'an dernier il était de 5,949, avec une dépense de \$623,675. Ces chiffres établissent le point de générosité, le point économique est démontré par une comparaison entre la somme que coûte dans Ontario et dans vingt autres pays ou Etats, l'entretien annuel d'un interné. Dans ces vingt régions le coût moyen est de \$176.85. Dans Ontario, l'entretien d'un interné est de \$122.82: différence \$54.03.

En 1901, la population des institutions de charité s'est élevée à 41,716 avec une dépense de \$187,731.83. C'est là de la charité pure, sans laquelle ces malheureux seraient à la charge de Dieu sait qui. Ajoutons \$4,000 à 19 maisons de refuge de comté, suit \$76,000. En 1871, 32 institutions de charité recevaient de l'aide; en 1901, il y en avait 128.

Les aveugles reçoivent une instruction des plus complètes au point de vue scientifique, littéraire, utilitaire, etc. Nous avons en 1901, 138 élèves avec une dépense de \$32,417, soit 104 élèves et près de \$25,000 de plus qu'en

1872. Encore là, le coût annuel par tête nous revient moins cher. Il en est de même pour les 300 sourds-muets que le gouvernement a entretenus et instruits l'an dernier au coût de \$47,523.29. En 1872, nous en avons 122 au coût de \$24,896,00.

CHARTES ET PERMIS

En 1901, 547 lettres-patentes et permis ont été accordés et les honoraires reçus se sont montés à \$325,969.84. Jusqu'en 1900 n'importe quelle compagnie incorporée ailleurs pouvait venir ici, faire des affaires en concurrence avec nos propres compagnies, sans rien payer autre chose que les taxes municipales. Grâce à la nouvelle loi, ces compagnies du dehors doivent prendre un permis, produire un état annuel de leurs affaires, etc.

SANTÉ PUBLIQUE

C'est en 1882 que fut institué le bureau provincial de santé; il a eu depuis l'occasion de rendre des services sérieux, surtout au début de certaines contagions dans les parties non organisées de la province; enfin le taux de la mortalité a grandement baissé. Le Bureau fournit les meilleurs conseils et plans d'assainissement aux municipalités; celles-ci peuvent toujours s'adresser à lui pour ce qui regarde la protection des eaux d'aqueduc, les analyses de l'eau. En 1882, 12 municipalités avaient un service d'aqueduc public, et encore moins avaient un système d'égouts; en 1901, 105 municipalités avaient un aqueduc et 52 un système d'égout.

LICENCES POUR LA VENTE DES BOISSONS

Quand le gouvernement Mowat monta au pouvoir en 1871, le commerce de boissons était sous le contrôle des conseils municipaux qui accordaient les licences ou permis.

Il y avait de grands abus. En 1876, la loi Crook mit le pouvoir d'accorder les licences et ce qui s'en suit entre les mains de commissaires nommés dans chaque district électoral. L'effet fut direct, immédiat : le nombre des licences se mit à décroître ; il était de 6,185 en 1875, il fut de 2,950 en 1900.

Les comparaisons avec les autres provinces et les Etats américains sont toutes à l'avantage d'Ontario en tout ce qui regarde l'administration du commerce des boissons et, aussi, les cas d'ivrognerie.

Le revenu des licences a cependant augmenté de près \$88,000.00 pour le gouvernement et de \$100,000.00 pour les municipalités.

La loi des licences a été plusieurs fois amendée au fur et à mesure que son fonctionnement indiquait d'autres besoins. La loi Crooke, qui a été le point de départ de cette œuvre de régénération, reçut un chaleureux appui des amis de la tempérance quand elle fut proposée. Quant à l'opposition conservatrice, elle a eu plusieurs politiques différentes, notamment en 1876, 1877, 1882, 1883, 1890, 1896 et 1897 où le chef conservateur ne fit autre chose qu'un aveu d'incapacité à se tracer une politique définie. Les adversaires du gouvernement critiquent les petits détails, mais n'ont absolument rien à offrir qui soit digne de remplacer la législation libérale sur le commerce des boissons.

Quelques autres faits à se rappeler :

Le gouvernement a passé la loi qui permet aux localités de refuser des licences ; il a tout fait pour aider au bon fonctionnement du "Scott Act"—une loi fédérale ; enfin il fait faire de la tempérance et de l'hygiène, deux branches d'enseignement dans les écoles publiques et séparées.

Ce simple résumé des nombreuses fonctions qui incombent au département du secrétaire provincial et de la manière dont il les a rempli; le défilé de ses actes charitables, de son administration généreuse et économique à la fois : de nos asiles, maisons de réforme et hôpitaux ; enfin la façon dont il a administré le délicat commerce de boissons dans cette province, tout nous prouve que ce département a été égal aux autres dans sa bonne volonté, sa sagesse, son énergie et son esprit de progrès.

Departement du Procureur-Général

Fonctions administratives.
 Fonctions d'aviseur.
 Révision des statuts.
 Législation et réforme des lois.
 Causes constitutionnelles.
 Lois électorales.
 Poursuites en vertu des lois électorales.
 Comptabilité municipale.

Ce département de toute importance et qui eut pour directeur, pendant plus de 23 ans, sir Oliver Mowat, est pour ainsi dire le pouvoir moteur de tout notre système judiciaire, l'un des plus admirés de ce continent. Le résumé suivant de ses fonctions et des mesures qui en sont sorties, constituera un autre titre du gouvernement actuel à la confiance renouvelée des électeurs.

FONCTIONS ADMINISTRATIVES

Sous ce titre se présente une infinité d'attributions. C'est la surveillance de l'administration de la justice dans toute la province; l'enquête sur les plaintes portées contre les magistrats; la poursuite des gens qui ont enfreint les lois provinciales ou les lois fédérales. Le Procureur-Général est représenté par des avocats nommés par lui, dans nos différentes cours d'assise. Ce qui se rapporte aux cautions en matières criminelles et aux décisions sur la forfaiture de ces cautions—matière toujours très délicate—est encore du ressort du procureur-général, administrativement parlant. De même pour l' "habeas corpus"; l'annulation de jugement pour cause d'irrégularités; les pétitions de droits; les "nulle prosequi," etc. Il nomme les juges de paix, les magistrats stipendiaires et de police, les coroners,

les avocats de comté, les fonctionnaires de cours ; enfin il voit à l'administration des successions sans ayant droit.

FONCTION D'AVISEUR

Le département du procureur général est l'aviseur des officiers des autres départements du gouvernement au sujet des nombreuses questions légales qui surgissent sans cesse. Il l'est également pour des avocats de comté, les conseils de la Couronne, les coroners, etc. Il voit à l'exacte rédaction des statuts et arrêtés en conseil, rédaction qui protège autant le simple individu que le service public, dans le cas de la législation privée par exemple. Point d'autant plus important à noter, qu'il n'y a qu'une chambre législative dans Ontario. Le passé prouve que cette importante-catégorie des fonctions du procureur général a été si bien comprise et dirigée, qui jamais le besoin d'une seconde chambre législative ne s'est fait sentir.

REVISION DES STATUTS

Cette tâche à toujours été conduite avec une extrême célérité. La conséquence a été que, le mode de classification de nos lois apurées étant excellent, il nous a été permis d'avoir trois révisions de 1877 à 1897, ce qui est un record. Autre fois quand il s'agissait de statuts impériaux en vigueur dans notre province, il fallait recourir à des volumes considérables, rares, coûteux, peu facile à étudier. Aujourd'hui, grâce à ce département, nous avons une compilation de statuts impériaux propres à notre province, ce qui est une aubaine pour le public et la profession légale.

LEGISLATION ET REFORME LEGISLATIVE

Dans notre province, la législation a toujours été à la hauteur des temps et aussi progressive que dans n'importe quel autre pays. Notre peuple n'a jamais eu à demander

à cor et à cris, des réformes quelles qu'elles soient. Le gouvernement libéral les a fait passer en temps et lieu ; toutes ces mesures ont été bien venues et n'ont pas eu de mal à être rapidement assimilées par notre système légal. Il n'est pas nécessaire de rappeler ici ces lois et réformes, mais il suffira de noter au passage ce qui a été fait comme réforme dans la constitution de nos tribunaux et ce qui abrège les délais légaux et a rendu le redressement des griefs plus rapide, plus sûr et moins dispendieux.

CAUSES CONSTITUTIONNELLES

Qui ne sait avec quelle vigueur et quel bonheur chacun de nos procureurs généraux a su repousser les attaques faites à nos provinciaux et les victoires remportées dans les cours d'ici. Neuf de ces causes appartiennent maintenant à l'histoire d'Ontario, de ses droits affermis ou agrandis, les principales étant celles des "Assurances," de l'"Escheat," des "Rivières et cours d'eau navigable," la cassation de l'"Acte McCarthy," celle des Frontières qui nous a donné le "Nouvel Ontario," etc.

LOIS ELECTORALES

Le procureur général a l'important devoir de reviser de temps à autre les lois électorales et tout ce qui s'y rapporte. Le chef de l'opposition, M. Whitney, pose comme un apôtre de pureté électorale et prétend que les punitions proposées par lui pour les diverses infractions à ces lois, ont été les plus sévères. Le meilleur moyen de lui répondre est de mettre en comparaison les punitions contenues dans le projet de loi de M. Whitney et celles contenues dans les lois présentées par M. Gibson, procureur général, en 1900. Pour les six principales offenses, les punitions collectives sont ainsi établies :

	Amende.	Emprisonnement.
M. Gibson.....	\$4 800	8 ans 6 mois
M. Whitney.....	4 600	4 ans 9 mois

Puis la loi de M. Whitney ne pourvoyait pas à l'immunité des témoins qui disent la vérité au cours des contestations électorales. La loi Gibson, au contraire, y pourvoit ; de sorte que les témoins ne craignant aucun recours contre eux disent la vérité pleine et entière. Il y a donc prime pour la véracité et non pour le mensonge. Le parjure est diminué dans des proportions considérables et la pureté électorale trouve dans la loi Gibson une garantie de première force.

Quant à l'accusation que le gouvernement libéral refusait de poursuivre des personnes qui avaient enfreint la loi électorale, la réponse se trouve toute offerte par le fait que ces personnes ont été "poursuivies et acquittées." Le récit de ces poursuites et de leur dénouement a été longuement fait par les journaux, inutile d'y revenir. D'ailleurs si on pouvait reprocher quelque chose, à ce sujet, au procureur général, ce serait d'avoir été trop sévère.

COMPTABILITÉ MUNICIPALE.

Avant 1897, le gouvernement ne la surveillait pas et les pertes étaient nombreuses. On ne pourrait arriver à savoir le montant ou la nature des déficits dus à la mauvaise administration municipale ; mais en 1897 on découvrit que la perte était d'environ \$100.000 dans toute la province. Pour 1895-1899, elle fut de \$15.000 et de RIEN DU TOUT en 1900 et 1901.

En voilà certes assez pour prouver que, dans chacune de ces branches, le département du procureur général a été habile, prudent, progressif, sage administrateur et sévère dispensateur des lois.